



Titre CIRCULAIRE N° 2007-14 DU 7 NOVEMBRE 2007

Objet ERRATUM A LA CIRCULAIRE N° 2007-13 DU 22/10/07
Convention FUP-Unédic pour la promotion et la gestion du CIF-CDD

Origine Direction des Affaires Juridiques
INSP0086

Madame, Monsieur le Directeur,

- Le dernier alinéa du résumé figurant dans la circulaire n° 2007-13 est remplacé par le texte suivant :

"Les Assédic doivent désigner un "référent CIF-CDD" chargé notamment du suivi de la mise en œuvre du dispositif et de la remontée des données relatives au CIF-CDD aux services de l'Unédic".

- Suite à une erreur d'impression, l'"Attestation d'inscription en congé individuel de formation au titre de l'article 39 du règlement d'assurance chômage" jointe à la fiche technique n'a pas été reproduite en totalité. Vous trouverez, ci-joint, ce formulaire complet.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



Jean-Luc BERARD

P.J.

"Document émis pour action après validation par signature de la Direction de l'UNEDIC"

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr

PIECE JOINTE

*Attestation d'inscription en congé individuel de formation
au titre de l'article 39 du règlement d'assurance chômage*

